

4965
 "GROUPELEC DISTRIBUTION"

Société Anonyme
 au capital de 204.850.000 Frs

Siège social : 119-121 Grande Rue

92310 - SEVRES (Hauts de Seine)
 =====

R.C.S. NANTERRE N° 89 B 05.298

SIRET N° 309-304-616-000-43

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 DECEMBRE 1992

(EXTRAIT)

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le Mercredi Vingt-Trois Décembre à dix heures, le conseil d'administration de la société dénommée "GROUPELEC DISTRIBUTION", société anonyme au capital de 204.850.000 Frs, dont le siège social est à 92310 Sevres, Grande Rue N°s 119-121, s'est réuni audit siège social, sur la convocation préalable de Monsieur Michel RIVAILLON, Président du conseil d'administration.

Sont présents ou représenté et ont émargé le Registre de
 Présence :

- . Monsieur Michel RIVAILLON, Président
- . Monsieur Daniel SANDLER, Vice-Président, Directeur Général
- . Monsieur Serge WEINBERG, pris tant en son nom personnel que comme représentant le Groupe "PINAULT"
- . Monsieur Bruno CLOCHETTE
- . Monsieur Patrick DUQUESNE

Absents excusés :

- . Monsieur François Henri Joseph PINAULT, représentant permanent de la SA "PINAULT"
- . Monsieur François Jean Henri PINAULT
- . Monsieur Michel GERNAY
- . Monsieur Guy HURE

Absent démissionnaire :

. Monsieur Louis RIGAUD

Le conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonctions, constate qu'il peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel RIVAILLON, Président.

Puis le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

I. Démission de Monsieur Louis RIGAUD de son mandat d'administrateur

Le conseil,

Connaissance prise de la lettre de démission, ci-après annexée, de Monsieur Louis RIGAUD de son mandat d'administrateur, en date du 21 Décembre 1992, dont il vient d'être donné lecture,

Décide de prendre acte de la démission de ce dernier de son mandat d'administrateur, pour raison de convenance personnelle, de l'accepter en tant que de besoin à compter de ce jour (23 Décembre 1992) et de ne pas pourvoir, en l'état, au remplacement de celui-ci.

Le conseil confère en outre tous pouvoirs au porteur d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de tous dépôt, publication et formalités pouvant être effectués par une personne autre que le Président du conseil d'administration ou son mandataire spécial, en conséquence de la démission d'administrateur ci-dessus.

.....

.....

.....

Avis des présentes délibérations sera donné, en tant que de besoin, aux commissaires aux comptes titulaires de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les administrateurs présents,

après lecture, et auquel est demeurée annexée la lettre ci-dessus visée de Monsieur Louis RIGAUD portant démission de son mandat d'administrateur.

M. RIVAILLON

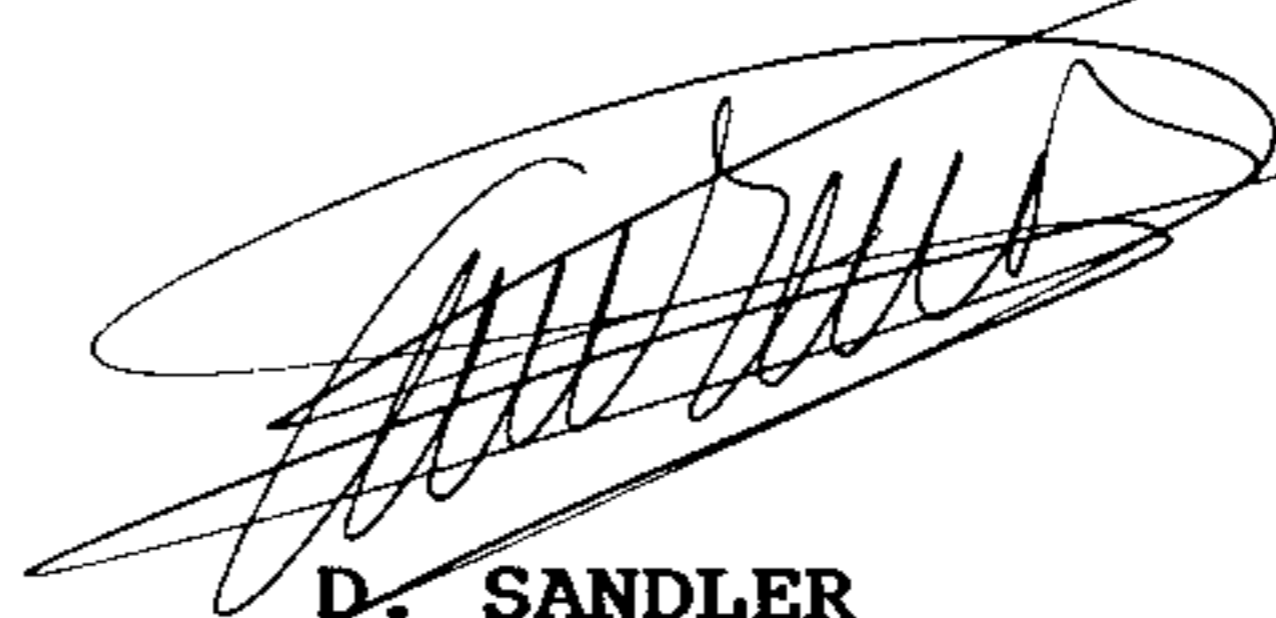
D. SANDLER

S. WEINBERG

B. CLOCHETTE

P. DUQUESNE

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président, Directeur Général :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Sandler', is written over a large, light-colored oval scribble. The signature is positioned above the printed name 'D. SANDLER'.

D. SANDLER

Louis RIGAUD
Le Greillon Beauvallon
26800 PORTES LES VALENCE

GROUPELEC DISTRIBUTION SA
119/121 Grande Rue
92310 SEVRES CEDEX

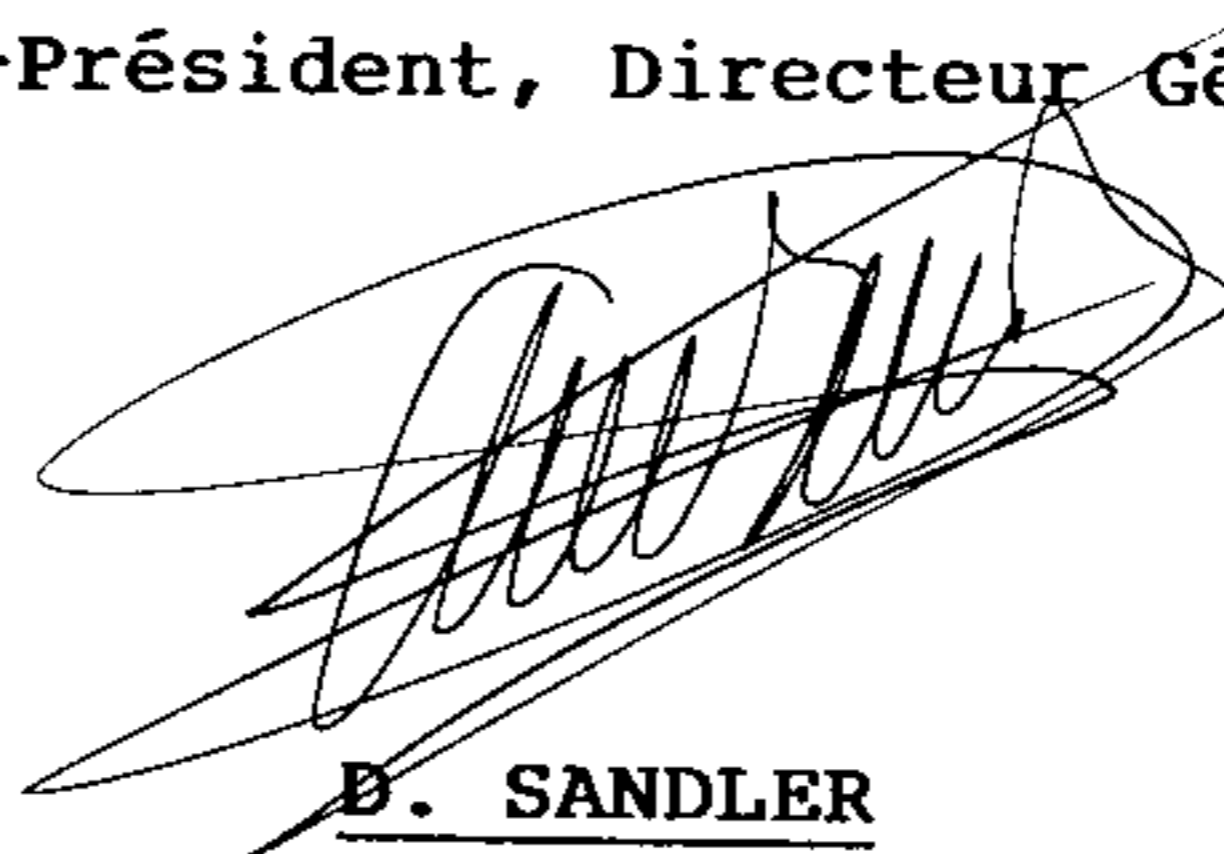
Je soussigné **Louis RIGAUD** demeurant *Le Greillon, BEAUVALLON, à PORTES LES VALENCE (26800)*, vous prie de bien vouloir accepter par la présente ma démission de mon mandat **d'Administrateur de GROUPELEC Distribution**, à compter de ce jour, pour les raisons évoquées avec vous de convenance personnelle.

Fait à VALENCE

Le 21 Décembre 1992



Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président, Directeur Général :



B. SANDLER